

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020 à 18 h 30**

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, TEISSIER Guillaume, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

Absent excusé : PAYAN Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme FAIVRE Catherine

1°) Décision modificative pour les annuités « Eclairage public » SDE 07

M. le Trésorier demande une régularisation comptable pour l'année 2020, en ce qui concerne le paiement des annuités SDE.

M. le Maire propose la décision modificative suivante :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
168758 (16) Autres groupements	15 189,09	021(021) Virement du fonctionnement	15 189,09
2041582 (204) Bâtiments-installations	113 934,23	168758 Autres groupements	110 934,23
	126 123,32		126 123,32

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
023 (023) Virement à l'investissement	15 189,09		
65548 (-65) Autres contributions	-15 189,09		

Délibération votée à l'unanimité

2°) Désignation des délégués au SEBA (Syndicat des Eaux du Bassin d'Ardèche)

Par courrier du 21 Novembre, le SEBA nous informe que leurs statuts ont été validés par les Préfets du Gard et de l'Ardèche, ce qui implique que la compétence « assainissement non collectif » de la commune relève du SEBA à partir du 16 Novembre 2020.

Le Conseil Municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein du comité syndical.

M. le Maire propose :

- Délégué titulaire : M. MOLLARD David
- Délégué suppléant : M. CARRERES Thierry

Délibération votée à l'unanimité

3°) Heures complémentaires pour le personnel sur nécessité de service

Les agents titulaires et contractuels à temps non complet, employés dans les services suivants : cantine, garderie, ménage, ATSEM, services techniques, peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service, et à la demande du Maire.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par ces agents ne peut conduire au dépassement de 35 h par semaine et seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Délibération votée à l'unanimité

7°) Questions diverses

Courriers reçus :

- Conseil Départemental : un contrôle des hydrants va être effectué du 23/11 au 31/12/2020 (15 hydrants sur la commune)
- Les sapeurs forestiers pour informer de travaux à La Chaumette afin d'accéder à la réserve d'eau DFCI
- Les Sénateurs nous informent que Mme VENTALON, Sénatrice, fait partie de la commission culture et communication. Une demande de subvention pour le projet de construction d'une nouvelle école sera faite auprès des Sénateurs ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et de l'Etat.
- Réponse à notre envoi en Sous-Préfecture à la demande des parents concernant la mise en œuvre du protocole sanitaire lié à la pandémie de COVID 19 en milieu scolaire : le port du masque est obligatoire pour les élèves dès la classe de CP.

Travaux :

- M. RICHIER a refait son mur haut du village, ce qui a permis l'élargissement de la voie communale
- Eclairage parking de la salle polyculturelle et autour du vestiaire (par alignement)
- Travaux piste Canton Les Chaumettes
- Les travaux de l'appartement 1^{er} étage de l'école seront terminés mi-février. Les personnes intéressées pour la location de ce logement sont priées de se faire connaître au secrétariat de mairie avant le 31/01/2021.

Infos :

- 2 nids de frelons ont été remarqués sur la commune (La Vignasse et le Palais)
- Classement du stade jusqu'au 29/10/2030 en niveau 5
- Petit journal en cours de préparation, distribution en fin d'année
- Accord du Syndicat d'eau pour que la commune devienne propriétaire d'une parcelle à l'euro symbolique afin de mettre en place un retournement pour les véhicules
- Accord pour déplacer la conduite d'eau à St Génies (parcelle famille JEUNE)
- Les illuminations seront mises en place mi décembre au village ainsi qu'à Saint Génies
- Permis de construire : BOURSOU Jean-Christophe, maison individuelle quartier Les Felgères, M. et Mme BREVET François, maison individuelle Chemin du Palais.

Fin de séance à 19 h 45
Catherine FAIVRE